

PLANIFICATION ET INSPECTION DES BÂTIMENTS

10, chemin Crane Mountain Saint John (N.-B.) E2M 7T8 Adresse postale : C. P. 3032 Grand Bay-Westfield (N.-B.) E5K 4V3 Téléphone : 506-738-2014 Fax : 506-738-1207 Courriel : info@frsc.ca

DEMANDE D'UTILISATION TEMPORAIRE

			ısage interne			
		Se	eulement			
	Date de délivrance :		Nº de dossier :			
	Type:		Nº de reçu :			
	Frais: 250\$					
Demano	deur :					
Domicile		Cell.:	Bureau :	Fax :		
Adresse	:					
Courriel	•					
Proprié						
Domicile		Cell.:	Bureau :	Fax:		
Adresse	:					
Nº d'ider Lieu :	ntification de la parcelle	e (NID) :	Nº de compte du l	pien (NCB) :		
Comté :		DSL/Municipalité :				
Superficie du terrain (en hectares)						
Utilisation actuelle du terrain						
Nom du règlement de zonage :						
Renseignements sur l'utilisation actuelle du terrain (type d'utilisation, taille de l'exploitation, précisions) :						
Utilisation projetée du terrain						
Renseignements sur l'utilisation projetée du terrain (type d'utilisation, taille de l'exploitation, précisions) :						

Dates

Date de début de l'utilisation projetée:	
(Veuillez noter qu'un permis tempora	aire dans le cadre du règlement de zonage approprié peut être délivré pour
une période pouvant aller jusqu'à un	ne année.)
Autres renseignements requis	
Rapport environnemental/Étude EIE	
Permis d'accès	
Permis de marge de retrait	
Approbation de système septique /Enlèvement des déchets	
Plan du site	
Lettre pour agir à titre de mandataire	
Autres renseignements pouvant être	
requis par l'agent de développement,	
l'inspecteur ou le planificateur en	
bâtiment	
Pièces jointes (lettres, notes, cartes,	oto)
rieces jointes (lettres, notes, cartes,	etc.)
Remarque : L'information reçue au suj Comité de révision et de rajustement.	et de cette demande pourrait être incluse dans le rapport que fera le personnel au
propriétaire du bien, aux propriétaires c	commandations faites par le personnel sera envoyé par messagerie au demandeur, au les terrains adjacents et au comité consultatif du district de services locaux. Il y sera elle la demande sera entendue par le Comité de révision et de rajustement de
l'aménagement (CRRA).	sile la demande sera entendde par le comité de revision et de rajustement de
Les demandes de renseignements dûn réunion ordinaire.	nent remplies et reçues avant la date limite seront étudiées par le CRRA à sa prochaine
Demandeur	Date